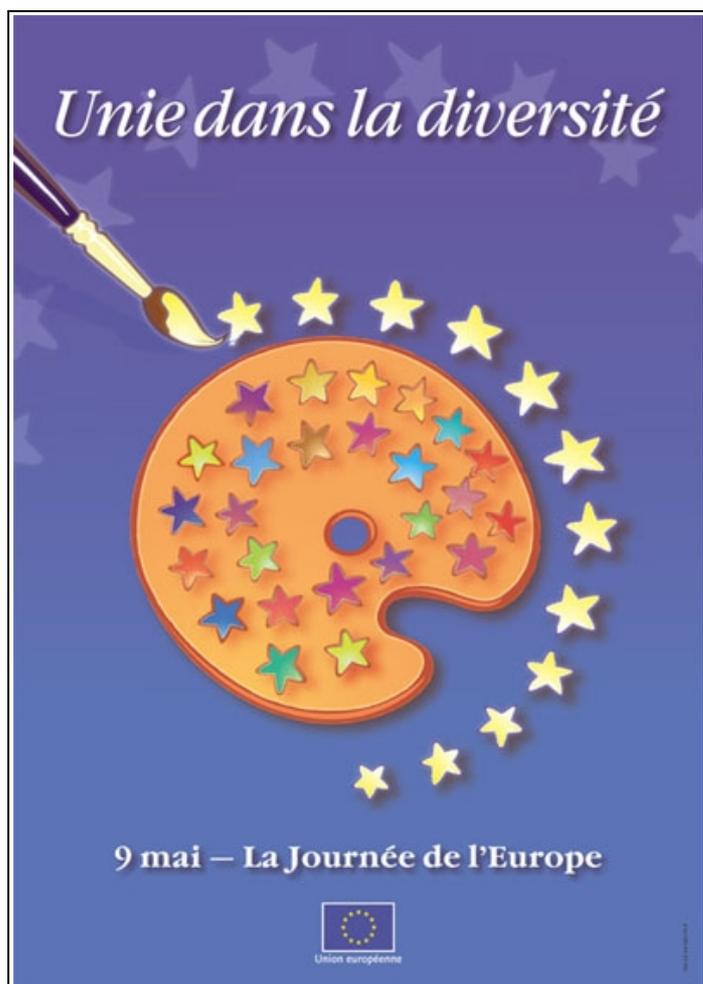


En quoi les symboles de l'Union européenne sont-ils porteurs de valeurs pouvant renforcer le sentiment d'appartenance à cette Union pour les Européens ?



Doc. 1 – Affiche pour la journée de l'Europe, 2005



Doc. 2 - Billet de 20 euros, 2002, recto

Doc. 3 - Les Français et la construction européenne en 2009

Les Français et l'identité européenne

Comme en 2006, près de deux tiers des Français estiment que **les pays de l'Union européenne possèdent des valeurs communes qui les distinguent du reste du monde** : 17 % des Français se déclarent tout à fait d'accord avec cette appréciation et près de la moitié se disent plutôt d'accord.

Interrogés sur **ce qui définit le mieux l'identité européenne** parmi une liste de caractéristiques, plus de la moitié des Français citent la démocratie et le respect des droits de l'homme (57 %), la géographie (56 %) et/ou une économie de marché (55 %). L'existence d'une histoire commune est également mentionnée par 4 Français sur 10 (38 %).

Interrogés sur leur sentiment d'appartenance identitaire, six Français sur dix affirment se sentir à la fois français et européen, une proportion parfaitement identique à celle enregistrée en 2006, tandis qu'environ trois Français sur dix (31 %) disent se sentir français mais pas vraiment européen.

Implication des Français dans la construction européenne

Plus de sept Français sur dix estiment que **la construction européenne est trop éloignée des préoccupations des citoyens** (72 %, ce qui marque tout de même un recul de dix points par rapport au sondage réalisé en 2006). Ils sont cependant majoritairement *plutôt d'accord* (44 %) que *tout à fait d'accord* (28 %) avec cette appréciation.

Près de quatre Français sur cinq (78 %, -2 points par rapport à 2006) considèrent que **la construction européenne se fait sans que les peuples soient suffisamment consultés** et 42 % des Français se disent *tout à fait d'accord* avec cette affirmation.

La majorité des Français (57 %, -1 point par rapport à 2006) considèrent que **la construction européenne a peu d'impact sur leur vie quotidienne**. Ils ont cependant tendance à être *plutôt d'accord* (35 %) avec cette évaluation que *tout à fait d'accord* (22 %).

Quelle Europe ? Les Français et la construction européenne, sondage par entretiens téléphoniques auprès de 2010 répondants réalisé par l'institut Efficiencie3 en avril-mai 2009 pour la Représentation en France de la Commission européenne, http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_230_first.pdf

Quels sont les symboles de l'Union européenne ?

L'Union européenne est identifiée par des symboles :

- un drapeau : **12 étoiles or sur fond bleu forment un cercle en signe d'union**. Le nombre de 12 est symbolique : invariable, il n'indique pas le nombre de pays membres mais symbolise la perfection et la plénitude ;
- un hymne : "**Ode à la Joie**", prélude du 4ème mouvement de la IXème symphonie de Ludwig van Beethoven. Dès 1972, le Conseil de l'Europe choisit ce thème musical comme hymne. C'est en 1985 que les dirigeants européens décident d'en faire l'hymne officiel de l'UE. Sans paroles, il doit transmettre les idéaux de liberté, de paix et de solidarité que souhaite diffuser l'Europe ;
- une fête : la "**Journée de l'Europe**" est célébrée le 9 mai, en souvenir de la [déclaration Schuman](#) de 1950, véritable point de départ de la construction européenne ;
- une monnaie unique : l'**euro**. Ratifié en 1992, le [traité de Maastricht](#) propose la mise en place d'une monnaie unique dans l'UE. Les pièces et billets sont introduits au 1er janvier 2002 dans les pays remplissant les conditions requises ;
- une devise : "**Unie dans la diversité**". Elle apparaît officiellement pour la première fois en 2004, dans le [traité établissant une Constitution pour l'Europe](#). Cette devise illustre la volonté de l'UE pour faire en sorte que les différentes cultures, traditions et langues des Européens soient un atout pour le continent.

La diversité présente au sein de l'Union européenne est une réalité. A titre d'exemple, le nombre de langues officielles de l'UE est aujourd'hui de 23. Depuis le 1er mai 2004, 21 langues étaient officiellement reconnues : le tchèque ; le danois ; l'allemand ; l'estonien ; le grec ; l'anglais ; l'espagnol ; le français ; l'italien ; le letton ; le lituanien ; le hongrois ; le maltais ; le néerlandais ; le polonais ; le portugais ; le slovaque ; le slovène ; le finnois ; et le suédois.

Le roumain et le bulgare se sont ajoutés en 2007, lors de l'adhésion de deux nouveaux Etats.

A la suite d'un accord intervenu au sein du Comité de Représentants permanents des États membres de l'UE (Coreper), le 13 juin 2005, l'UE compte depuis le 1er janvier 2007 une 23ème langue officielle : il s'agit de l'"irlandais" ou "langue gaélique" d'Irlande.